



BRÛLAGE A L'AIR LIBRE Interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental

Une info à communiquer ?
communication@domazan.fr

▼ Horaires

Lundi / mardi / jeudi

8h00-12h00
14h00-16h30

Mercredi

9h00-12h00

Vendredi

8h00-12h00

Samedi

9h00-11h45

▼ Coordonnées

2 avenue des Miougraniers

Tél. : 04 66 57 03 28

Fax : 04 66 57 09 74

mairie@domazan.fr

▼ Permanence

Monsieur le Maire assurera
une permanence

Samedi 08 avril 2023

de 9h30 à 11h30

sans rendez-vous.

▼ Site internet

www.domazan.fr

▼ Facebook

@newsletter.domazan.fr

Site internet

Facebook



Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

Cette interdiction ne concerne pas :

- le brûlage des déchets verts agricole;
- l'écobuage (pratique de brûlage de végétaux sur pied à des fins agricoles) ;
- le brûlage dirigé (feux préventifs allumés par les pompiers ou forestiers)
- les brûlages dans le cadre de gestion forestières ;
- le débroussaillage lié au risque de feu de forêt (cas d'obligation prescrite par le code forestier);

Qui relèvent d'autres réglementations et sur déclaration préalable à la mairie.

En cas de non respect, une contravention de 450€ peut-être appliquée (article 131-13 du code pénal).



LES CROTTES
C'EST DANS LE SAC

DÉJECTIONS CANINES

Les déjections canines sur la voie publique sont intolérables et révèlent d'un manque de civisme du maître.

Rappel : Des distributeurs de sacs à crottes sont installés avenue des Miougraniers, rue du Four, place de l'Église. Merci de ne pas laisser les sacs pleins sur la chaussée, veuillez les déposer dans les poubelles des rues.

INFO TRAVAUX D'ÉLAGAGE

PAR L'ENTREPRISE CAPALDI-TRAVIER

LE JEUDI 20 AVRIL 2023

Route départementale 108 à hauteur du Mas de la Baume pour l'entretien du réseau Enedis. Attention risque de coupure d'électricité sur Plateau de Signargues, chemin Saint Victor de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Prudence sur la route



RAMASSAGES CITOYENS SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre des week-ends climat portés par la Communauté de Communes du Pont du Gard, des ramassages citoyens sont organisés sur le territoire par plusieurs communes. C'est une occasion de participer à une opération visant à améliorer la propreté de l'environnement et de contribuer à la préservation de la biodiversité.

A DOMAZAN

LE SAMEDI 15 AVRIL 2023

Rendez-vous devant la mairie à 8h30 et départ à 9h00

Pour le nettoyage des fossés

Venez nombreux

À l'issue de l'opération le verre de l'amitié sera offert par la municipalité



Numéros utiles

Police Secours

17

Pompiers

18

Gendarmerie Aramon

04 66 57 03 53

Police Intercommunale

de nuit

06.37.65.44.27

Enfance Maltraîtée

0800 05 41 41

Violence femme Info

3919

Centre Antipoison

04 91 75 25 25

SAUR

04 30 62 10 00

ENEDIS Dépannage

09 726 750 30

GRDF Dépannage

0800 473 333

SMICTOM

04 90 15 17 80

Télécom Dérangement

3900 / 3901 Pro



Médiathèque

04 66 04 73 73

mediatheque@domazan.fr

Mercredi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00

Jeudi

16h30 / 19h00

Samedi

10h00 - 12h00



Agence postale communale

Lundi / mardi / jeudi

9h00-12h00 / 14h00-16h30

Mercredi/vendredi

9h00-12h00

Samedi

9h00-11h45



Marché

Mardi matin

08h00 - 12h00



ASSOCIATION DOMAZAN MOTO CLUB

Recherche un local ou garage à louer de 50 à 100m² afin d'entreposer du matériel sur la commune de Domazan et les communes proches (Montfin, Saze, Estézargues, Théziers, Fournès...).

Merci de contacter ou de laisser un message à Monsieur Jean-Luc PARMENT au 07 89 85 77 55

Recensement citoyen



Tout français âgé de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (ou auprès de son Consulat, lorsqu'il réside à l'étranger) en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Tous les jeunes français, garçons et filles, sont concernés.

Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics (Baccalauréat, permis de conduire, etc...).

Comment se faire recenser ?

Le jeune mineur (16 à 18 ans) peut effectuer seul cette démarche ou se faire représenter par ses parents. Si vous avez oublié de vous faire recenser à 16 ans, il est toujours possible de le faire mais le jeune majeur doit effectuer seul cette démarche.

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen

Après avoir fait votre recensement citoyen :

Vous obtenez une attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France

Quelles sont les pièces à fournir ?

- Une pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française.
- Le livret de famille (ou à défaut une copie de l'acte de naissance).

Une régularisation du recensement est possible jusqu'à l'âge de 25 ans.

Centre médico social d'ARAMON :

Permanences de l'assistante sociale pour DOMAZAN



Madame Brigitte ANINAT (remplaçante de Madame GUICHARD Céline) vous accueillera le 2^{ème} jeudi après-midi de chaque mois, à la Maison de la Solidarité, avenue de Saint Martin à ARAMON.

Les rendez-vous sont à prendre auprès du centre médico social des Angles au : 04 90 33 61 05



Entre vous, c'est humain

MUTUALIA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COMMUNALE

Une mutuelle partenaire de la commune de DOMAZAN

La mise en place de cette Mutuelle des Territoires vous permet :

- De ne plus renoncer aux soins
- De cesser de payer trop cher votre mutuelle et d'optimiser votre pouvoir d'achat
- De bénéficier de tarifs négociés, grâce à l'implication des élus locaux
- De profiter d'une couverture santé optimale et globale, quelle que soit la formule choisie

Mutualia dispose également d'un réseau de soins Optique.

Pour toute demande d'information, veuillez appeler votre conseiller au : 04.75.64.63.63.